

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112581DR15

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire DGAFP B9 n°11 du 9 août 2011 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Erwan BEZARD directeur de l'unité de recherche n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

Considérant que Mme Nathalie BIENDON a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin en juin 2005.

Article 1

Mme Nathalie BIENDON, technicienne,

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN), à compter du 1^{er} janvier 2011.

Mme Nathalie BIENDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nathalie BIENDON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17 novembre 2011

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa du Délégué régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

